

## Séance du mardi 11 mars 2025

### Délibération n° 2025- 13

Nombre de membres :

En exercice : 19  
Présents : 15  
Pouvoirs : 4  
Votants : 18

*Date de convocation du Conseil Municipal :* 6 mars 2025

*Date d'affichage électronique de la convocation :* 6 mars 2025

*Secrétaire de Séance :* Bertrand GAULÉ

*Présents :* Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - David OHANNESSIAN - Thomas RIGAUD - Julie SABY

*Absent(s) représenté(s) :*

*Elisabeth SAGE a donné pouvoir à Laurence PAGNON – Vincent BRUN a donné pouvoir à Emmanuel VINCENT - Caroline VITAL a donné pouvoir à Serge FERRANDEZ - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Thomas RIGAUD*

*Absent (s):*

**Objet : URBANISME – Revalorisation du tarif appliqué aux communes relatif au coût d'instruction des autorisations d'urbanisme du volet eaux pluviales**

Par convention n° CONV-2018-01, il a été convenu que le SIAHVY instruirait pour le compte de la commune, dans le cadre d'une délégation partielle de compétence, non permanente l'instruction du volet Eaux Pluviales des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Par délibération n° 2022/57 en date du 7 décembre 2022, le Comité syndical du SIAHVY a entendu revaloriser le prix de ladite prestation, après 5 ans de maintien du prix de ladite prestation et proposer l'instruction du volet Eaux pluviales des Certificats d'Urbanisme opérationnels et informatifs.

Le présent avenant n°1 à la convention sus visées a pour objet de modifier l'article 2 -Nature des missions incombant au SIAHVY et l'article 5 -Financement de la convention initiale.

Le présent avenant a pour objet de modifier la nature des prestations proposées en ajoutant deux nouvelles prestations de services :

- L'Instruction des Certificat d'Urbanisme Opérationnels,
- L'Instruction des Certificat d'Urbanisme Informatifs

La Commune s'engage à financer les prestations sollicitées selon les tarifs suivants :

Autorisation d'urbanisme	Prix
Permis de Construire	73 €
Permis d'Aménager	73 €
Déclaration Préalable	52 €
Certificat d'Urbanisme Opérationnel	52 €
Certificat d'Urbanisme Informatif	Gratuit

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

*Madame Julie SABY ne prend pas part au vote*

Votants : 19 – suffrages exprimés : 18 - Abstention : 0 Pour : 18 – Contre : 0

- **Approuve** la revalorisation du coût de l'instruction des autorisations d'urbanisme du volet eaux pluviales
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention 2018-01 et les documents afférents.

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture  
et sa publication sur le site internet de la commune*